



## Services à la personne

### Connaître (et appliquer) un décret de 2022 sur la « transparence » La DGCCRF épingle 73 % des entreprises contrôlées

Entre mai 2023 et avril 2024, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé à des contrôles auprès de 360 opérateurs proposant des services d'aide et d'accompagnement à domicile, en mode prestataire, dans 86 départements <sup>(1)</sup>. Les associations gérant des services à domicile n'ont pas été concernées.

L'objectif de la DGCCRF était de vérifier le respect de l'information des consommateurs, la loyauté des pratiques commerciales et l'absence de pratiques commerciales trompeuses. En particulier, elle s'est attachée à vérifier l'application du décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux <sup>(2)</sup>.

La DGCCRF précise que 73 % des structures contrôlées présentaient au moins une anomalie, de gravités variables. Certaines étaient minimales et ont fait l'objet d'une mise en conformité immédiate. Tout de même, les enquêtes ont abouti à 141 avertissements, 191 injonctions, 10 procès-verbaux administratifs et 13 procès-verbaux pénaux...

Les pratiques commerciales déloyales ont pu porter sur les tarifs (défauts de concordance entre les différents supports d'information utilisés, surfacturations diverses) ou sur la qualification des intervenants (mentions valorisantes non justifiées ou non vérifiables, critères de recrutement ne correspondant pas toujours à la réalité). La DGCCRF a pu également constater l'annonce d'un intervenant unique auprès du bénéficiaire alors que ce n'était pas le cas ; ou encore d'une permanence téléphonique pourtant inexistante ; d'enquêtes de satisfaction parfois trompeuses, avec des statistiques faussées ; de logos de certification obsolètes... La durée des prestations donne lieu elle aussi à des irrégularités (par exemple, intégration du temps de déplacement dans le temps de prestation de service).

Les procès-verbaux administratifs ont pu concerner des défauts d'informations sur les prix ou des défauts d'établissement de devis. Une amende de 8 000 euros a sanctionné une absence d'affichage des tarifs dans le local et un défaut d'informations précontractuelles.

Les procès-verbaux pénaux ont porté sur des surfacturations d'heures alors que le bénéficiaire était décédé, des interventions « inventées » sur plusieurs années, une facturation de services non réalisés...

#### Plus d'exigences, mais avec quels moyens financiers ?

La Fédération française des services à la personne et de proximité (Fédésap) a réagi dans un communiqué de presse du 29 avril 2025 <sup>(\*)</sup>. Elle souligne que « ces contrôles ont concerné une part ciblée et minoritaire du secteur et que la majorité des irrégularités constatées, bien que leur proportion soit trop élevée, relevaient d'erreurs formelles, corrigées immédiatement, et non d'intentions frauduleuses ». En outre, pour la Fédésap, « les résultats de cette enquête révèlent aussi les limites d'un secteur chroniquement sous-financé, où les exigences croissantes de l'État ne s'accompagnent pas des moyens nécessaires pour les structures ».

(\*) – <https://www.fedesap.org/wp-content/uploads/2025/04/CP-DGCCRF-290420252.pdf>

(1) – <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/laction-de-la-dgccrf/les-enquetes/information-du-consommateur-trop-danomalies-de-la-part-des>

(2) – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696651>



## En France, 28 % de la production d'électricité est « renouvelable »

Dans *La Lettre du CÉAS* n° 434 de mai 2025 (page 13), nous avons présenté la production d'électricité en Mayenne pour l'année 2024. Voici, selon des données provisoires de RTE <sup>(1)</sup>, les caractéristiques de la production française pour la même année.

En 2024, la France a retrouvé des niveaux importants de production d'électricité et battu plusieurs records. Avec 536,5 TWh <sup>(2)</sup>, sa production d'électricité atteint son plus haut niveau depuis cinq ans. Elle retrouve ainsi un niveau identique à celui de 2019, conforme à la moyenne 2014-2019 (537,5 TWh). Cette performance découle de trois facteurs : 1/ le redressement rapide de la production nucléaire (361,7 TWh), après un niveau historiquement faible en 2022 (279,0 TWh) et une reprise progressive en 2023 ; 2/

une production hydraulique exceptionnelle, au plus haut depuis 2013 (74,7 TWh) ; 3/ la croissance soutenue de la production des filières éolienne et solaire (70 TWh en 2024, contre 46 TWh en 2019).

La production renouvelable a atteint un record de 148 TWh, soit 27,6 % de la production totale d'électricité. En 2024, la production d'origine fossile a connu son niveau le plus faible depuis le début des années 1950 (19,9 TWh). Pour la première fois, elle représente un niveau cumulé inférieur à la production solaire (23,3 TWh).

La production bas-carbone (nucléaire et renouvelable) a atteint pour la première fois le seuil de 95 % de l'électricité produite en France.



## Bonne année 2024 pour les mariages

Le nombre de mariages en France est estimé à 247 000 en 2024, dont 240 000 entre personnes de sexe différent (97 %) et 7 000 entre personnes de même sexe (3 %) <sup>(3)</sup>. Le nombre de mariages augmente légèrement par rapport à 2023 (+ 2 %), alors que la tendance était plutôt à la baisse avant la crise sanitaire. Par rapport à 2019, le nombre de mariages conclus en 2024 est supérieur de 10 %. Pour Hélène Thélot (Insee), « *cette hausse fait suite à des années perturbées par la pandémie : les contraintes pesant sur l'organisation des mariages avaient alors entraîné un recul historique des mariages en 2020* ».

En Mayenne, 986 mariages sont enregistrés pour l'année 2022, ce qui est légèrement plus qu'en 2019 (969 mariages) <sup>(4)</sup>. En 2020, du fait de la crise sanitaire et des annulations ou reports, le nombre de mariages est exceptionnellement descendu à 567.

En 2023, 204 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus en France, dont 193 400 entre personnes de sexe différent (95 %) et 10 600 entre personnes de même sexe (5 %). Le nombre de Pacs diminue par rapport à 2022 (- 3 %). Cependant, précise Hélène Thélot, il « *s'établit toujours à un niveau élevé, ayant augmenté tendanciellement depuis 2002* ».

**BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2024**  
**En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise**

Insee Première n° 2033 - janvier 2025

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la France compte 68,6 millions d'habitants, soit 0,25 % de plus qu'en 2024.

En 2024, 962 000 naissances sont nées en France. C'est 2,2 % de moins qu'en 2023 et 21,2 % de moins qu'en 2019, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjugué de fécondité est passé à 1,62 enfant par femme, contre 1,64 en 2023. Depuis le pic de la fécondité d'après-guerre, cet indicateur n'a jamais été aussi bas.

En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit 0,1 % de plus qu'en 2023. Cette hausse est liée à l'arrivée des générations nombreuses de l'après-guerre à un niveau historiquement élevé : 85,5 ans pour les femmes et 80,2 ans pour les hommes.

La santé naturelle s'est stabilisée à 77,000 en 2024, soit le niveau le plus faible depuis le pic de la pandémie-CoVID-19.

Avec 247 000 mariages, le nombre de mariages augmente légèrement en 2024. Le nombre de Pacs conclus diminue en 2023, mais reste au niveau élevé de 204 000.

Indicateur	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Population (millions)	68,6	68,4	68,2	68,0	67,8	67,6
Naissances (millions)	0,962	0,978	0,985	0,992	0,999	1,006
Décès (millions)	0,646	0,640	0,635	0,630	0,625	0,620
Indicateur conjugué de fécondité	1,62	1,64	1,65	1,66	1,67	1,68
Indicateur conjugué de mortalité	0,94	0,93	0,92	0,91	0,90	0,89
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19, hors 2020)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19, hors 2020, hors 2021)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19, hors 2020, hors 2021, hors 2022)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19, hors 2020, hors 2021, hors 2022, hors 2023)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79
Indicateur conjugué de fécondité et de mortalité (hors pandémie, hors COVID-19, hors 2020, hors 2021, hors 2022, hors 2023, hors 2024)	1,68	1,71	1,73	1,75	1,77	1,79

PDF Adobe

### La pensée hebdomadaire

« Les panneaux genrés des toilettes sont-ils appelés à disparaître ? Petit à petit fleurit une nouvelle signalétique, neutre ou androgyne. (...) Après tout, pourquoi attribuer un genre à un cabinet prévu pour une seule personne ? On ne risque pas d'y faire une rencontre gênante ! Bien sûr, reste l'épineuse question de la précision des individus urinant debout. Pour éviter tout désagrément, votre serviteur vous conseille de vous asseoir systématiquement. »

Hugo Albandea, « Le panneau des toilettes », in *Sciences Humaines* n° 378 de mai 2025.

(1) – Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français.  
(2) – Le térawattheure (TWh) est employé pour quantifier la production et la consommation d'électricité à grande échelle. Un terawattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).  
(3) – Hélène Thélot (Insee), « [En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise](#) », *Insee Première* n° 2033 de janvier 2025 (4 pages).  
(4) – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/000868488>